

LES ALLUMÉS DU JAZZ
Fédération nationale de labels indépendants de jazz et musiques improvisées

APEM-LR
Association des producteurs et éditeurs de musique en Languedoc Roussillon

CD1D
Fédération nationale de labels indépendants

FEPPAL
Fédération des éditeurs et producteurs phonographiques indépendants des Pays de Loire

FEPIIA
Fédération des éditeurs et producteurs phonographiques indépendants d'Aquitaine

FEPPRA
Fédération des éditeurs et producteurs phonographiques indépendants de Rhône-Alpes

FLIM
Fédération des labels indépendants de Midi-Pyrénées

FLIPPE
Fédération des labels indépendants et producteurs phonographiques de l'Est

LA MINE
Music Industry North Europe - Nord Pas de Calais

PIAF
Producteurs indépendants et autoproduits Franciliens

PHONOPACA
Groupement des acteurs de l'industrie musicale en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 3 Octobre 2011

Rapport « création musicale et diversité à l'ère numérique »

Une occasion unique de repenser la filière musicale

Alors que le rapport, commandé au printemps 2011 par Frédéric Mitterrand, a été rendu public ce vendredi 30 septembre, les quelques 450 labels indépendants, artisans de la musique, structurés au travers de nos fédérations, souhaitent réagir aux réflexions et aux propositions formulées dans ce document.

Si plusieurs points restent évidemment à discuter, nos structures apportent clairement leur soutien à la dynamique de création d'un Centre national de la musique (CNM) car il envisage, pour la première fois, un dispositif ambitieux susceptible de répondre aux mutations que connaît l'ensemble de nos métiers depuis 10 ans.

Ainsi, un certain nombre de points nous semble particulièrement pertinents :

- La nécessité d'agir vite et de mobiliser des moyens importants

La situation est critique pour beaucoup de nos membres : il faut donc agir vite. Le rapport propose de s'appuyer sur des dispositifs existants sans créer de taxe nouvelle (ni pour les FAI ni pour les internautes), et pouvoir, au-delà des débats et du temps politique de l'élection présidentielle, rendre le dispositif opérationnel en moins d'un an.

- Adopter une approche nouvelle et globale de la filière

L'organisation actuelle de la filière ne permet pas, on le voit, de résoudre la crise que traverse la musique enregistrée. Il faut donc que les choses bougent de façon significative ; la remise à plat de l'ensemble de la filière autour d'un établissement commun nous semble constituer une opportunité unique de repenser de façon plus ouverte, plus moderne et plus collective la place de chacun dans un secteur qui ne se définit pas seulement par des critères économiques ou technologiques.

- La reconnaissance du rôle essentiel des TPE et des associations dans la création musicale et la diversité

Pour la première fois, les centaines de structures qui forment le maillage historique et fondateur de la diversité musicale, du respect des artistes et des publics autour d'une passion partagée, sont prises en compte dans le fonctionnement et la répartition des aides.

Même si les répartitions entre aides automatiques (réservées aux grandes entreprises du disque) et aides sélectives (réservées aux labels indépendants) nous semblent déséquilibrées (65/35 serait plus juste) et par trop centrées sur la seule valeur économique des structures, leur travail d'intérêt général et l'indispensable rôle que nos labels ont dans la création, vont enfin pouvoir être reconnus et soutenus par la collectivité.

- Le disque physique existe toujours !

Trop souvent négligé ou enterré (par des industriels du numérique soucieux d'accélérer leur développement), le disque physique constitue toujours l'essentiel des ventes de musique en France (et tout le monde s'accorde désormais pour dire qu'il ne disparaîtra pas). En proposant de soutenir les réseaux de diffusion, les lieux de prescription ou les disquaires indépendants, le CNM envisage d'investir un terrain essentiel du paysage musical.

Certains sujets sont malheureusement trop rapidement évoqués ou insuffisamment développés et constituent pourtant des enjeux majeurs pour la filière dont le CNM devra s'emparer :

- comment restaurer la valeur de la musique ?
- quelles dynamiques pédagogiques met-on en place pour retisser l'indispensable lien distendu depuis 10 ans avec les publics ?
- comment les modes alternatifs de droits d'auteurs et de licences libres (Creative Commons), les logiques de contributions créatives ou de gestion collective viennent-ils enrichir les débats ?
- quelle place les publics peuvent-ils prendre dans ces nouveaux espaces ?

Ce rapport n'est qu'une étape. Il impose néanmoins que le Président de la République et le Gouvernement se positionnent de façon forte et rapide sur cette opportunité d'adapter toute une filière à de nouveaux usages, de nouveaux acteurs et de nouvelles cultures.

Les fédérations nationales et régionales de labels indépendants entendent bien prendre leur part dans la création de cet outil nécessaire et indispensable.

Contacts médias :

Cédric Claquin ailissam@free.fr / 06 21 07 29 42